

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

du 18 novembre 2024

Présents : CLEMENT Guillaume ; BERTIN Monique ; FERGEAU Paquita ; BROTTIER Arnaud ; FRANCOIS Jean-Pierre ; ALBERT Adeline ; BORDIER Renaud ; DOLIN Anne ; FICHET Stéphane, GALLARD David ; NEVEU Linda ; PAILLAT Catherine, PAITRAULT Magalie

Excusés :

Secrétaire de séance : ALBERT Adeline

Date de la convocation : 13 novembre 2024

Ordre du jour :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2024*
2. *Délibération sollicitation DETR requalification du cimetière*
3. *Délibérations budgétaires modificatives*
4. *Délibération création de poste*
5. *Attribution local commercial*
6. *Compte rendu des différentes commissions*
7. *Questions diverses*

1 - Approbation procès-verbal de la séance du 21 octobre 2024

Approbation du P.V. de la séance du 21 octobre 2024 à l'unanimité.

2 - Délibération sollicitation DETR requalification du cimetière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est prévu de requalifier le cimetière. En effet, la commune après s'être engagée dans la reprise administrative de 170 sépultures en état d'abandon, a procédé à leur reprise physique. S'en est suivi le travail avec le CAUE sur la définition du projet de requalification puis le recrutement d'un bureau d'études paysagiste concepteur. La commune souhaite procéder au réaménagement du cimetière. L'aménagement comprendra : une mise en accessibilité de l'allée principale et l'enherbement de l'ensemble des autres allées, la création d'un espace de rassemblement pour les cérémonies, des plantations pour structurer les espaces, la mise en scène des monuments funéraires anciens récupérés afin de constituer un « jardin de mémoire » et valoriser ce patrimoine funéraire, la meilleure intégration des éléments techniques existants, l'aménagement du carré militaire ainsi que de nouveaux espaces cinéraires et la modification du jardin du souvenir.

Il signale que ces travaux sont éligibles à la D.E.T.R. (dotation d'équipement des territoires ruraux) au titre du programme de l'axe 5 « Aménager et entretenir les équipements du patrimoine communal ou intercommunal » dans la catégorie 5.1 « 5.1 - Construire ou réhabiliter les édifices communaux ou intercommunaux ». Le taux prévisionnel applicable se situe entre 20 et 40% de la dépense subventionnable.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 199 634.08 € HT (maîtrise d'œuvre, travaux par entreprises, travaux en régie et option).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet tel que présenté
- D'inscrire la dépense au budget 2025
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- De demander la subvention D.E.T.R. au titre du programme « 5.1 - Construire ou réhabiliter les édifices communaux ou intercommunaux » avec le plan de financement prévu comme suit :
 - DETR : 79 850 € (40%)
 - Souvenir Français : 500 € (0.3%)
 - Autofinancement : 119 284.08 € (59,7%)

3 - Délibérations budgétaires modificatives

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget communal de l'exercice 2024 sont insuffisants. Il est nécessaire d'effectuer un virement entre chapitres de la section de fonctionnement comme suit

| Chapitre/ Article | Désignation | Dépenses | Recettes |
|-------------------------------|---------------------------------|------------------|------------------|
| Section fonctionnement | | | |
| 6419/13 | Remboursement sur rémunérations | | 1100,00 € |
| 61521/61-011 | Terrains | -2400,00 € | |
| 625/62 | Voyages et déplacements | 1100,00 € | |
| 6161/61-011 | Multirisques | 400,00 € | |
| 6156/61-011 | Maintenance | 200,00 € | |
| 66111/66 | Intérêts réglés à l'échéance | 790,00 € | |
| 6470/64 | Autres charges sociales | 400,00 € | |
| 681/68 | Provisions créances douteuses | 610,00 € | |
| | TOTAL | 1100,00 € | 1100,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte et vote ces crédits à l'unanimité

4 - Délibération création de poste

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Madame Chantal VERGER née BLANCHARD étant inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial secrétaires généraux de mairie par voie de promotion fixée par le CDG79 en date du 16 octobre 2024.

En raison des missions confiées à cet agent, M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent

Il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 01/01/2025 un emploi permanent de secrétaire générale de mairie relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de rédacteur à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 31.5/35^{ème}.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de secrétaire générale de Mairie à temps non complet à raison de 31.5/35^{ème}, à compter du 1er janvier 2025.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64 article 6411 du budget primitif 2025.

5 - Attribution local commercial

Local commercial (1 rue de la Mairie)

Les conditions financières de location énoncées étaient les mêmes que pour le précédent occupant : redevance de 500€/mois + eau 30€ et ordures ménagères ~12,60€ + contrat par AOT (autorisation d'occupation temporaire)

Il a été reçu en mairie le 13/11 un courrier complété d'un appel téléphonique portant candidature pour la reprise du local avec accord sur les conditions financières. La location est sollicitée au 01/12/24 pour réserver le local le temps de la mise en place effective de leur projet. Il n'est pas donné d'indication sur la nature du projet, seulement qu'il s'agit de 2 types de commerce de vente. La candidat souhaite savoir si on accepte la sous-location à une autre entité ? Selon l'évolution de l'activité, il serait potentiellement enclin à acquérir le bâtiment par la suite.

Le conseil municipal souhaitant, à la majorité, connaître l'objet de l'occupation du local, décide de reporter de décision au prochain conseil.

Logement à l'étage (1 bis rue de la Mairie)

Le locataire de notre logement situé au 3bis serait intéressé pour prendre le 1bis qui est actuellement libre depuis le 15/11. Dans ce cas, le logement 3bis serait ouvert à la location. Validé par le Conseil Municipal.

6 - Compte rendu des différentes commissions

Personnel

Retour d'Audrey CHARRON le 04/11, en arrêt du 18 au 22/11 inclus.

Prolongation de l'arrêt maladie de Jean-François RULLIER jusqu'au 29 novembre.

Arrêt de travail de Nadine GUILBAULT jusqu'au 24/11 remplacée par Amandine DREZEN pour la partie entretien des bâtiments communaux et par Christelle PINAULT pour la partie cantine.

Valérie RETRAIN en arrêt du 19/11 au 24/11 est remplacée par Mélissa HERAULT.

La saisine du Comité technique a été signée pour la mise en place d'une participation employeur pour tout agent qui aura souscrit un contrat de prévoyance labellisé à compter du 01/01/25 avec une participation de 7€ de la commune.

Projets en cours

Cœur de bourg

Au dernier conseil, il a été annoncé que le 18/10, sur demande de la DDT, nous avons signé l'arrêté de permis de démolir au nom de l'Etat. A la suite du contrôle de légalité, cet arrêté doit être signé par Mme la Préfète et non par le Maire, l'arrêté n'a pas été reçu à ce jour mais la démarche est en cours.

Les modalités à respecter concernant les mesures compensatoires ont été vues sur place le 13/11 avec le bureau d'études NCA.

Le dossier déposé pour la démarche EcoQuartier était bloqué car des éléments transmis en décembre 2023 par la DDT79 n'avaient pas été pris en compte au national. C'est maintenant corrigé. Pour relancer le dossier, une réunion se tiendra le vendredi 13 décembre de 9h30 à 11h à la Mairie (Banque des territoires, DGALN (Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature), DDT79, EPF, CAUE, Commune). L'objectif est de tenter d'obtenir de la banque des territoires le cofinancement de l'étude d'aménagement.

Maison d'Assistants Maternelles

Visite effectuée par le conseil à 19h45 avant la réunion.

La pré-visite de la PMI se déroulera demain 19/11 à 15h pour voir si elle a des remarques à formuler sur les travaux réalisés. Une 2e visite de la PMI aura lieu le 17/12 à 9h30, cette fois-ci pour l'autorisation d'ouverture. Tout devra être installé tel que pour l'ouverture (mobilier...).

Réception de chantier prévue le 02/12 à 9h.

Le plan de financement sera représenté au prochain CM pour intégrer les avenants à la délibération du coût des travaux et également intégrer une subvention complémentaire dont les modalités sont en cours de finalisation.

Remplacement de la membrane du lagunage (travaux du Syndicat des Eaux de la Gâtine)

Pour cette année, les travaux concernent uniquement la réhabilitation du bassin n°1 pour un montant de 186 452 €HT. Ce phasage a été choisi pour garantir une bonne continuité de service et pour faciliter l'évacuation des boues. Les deux autres bassins seront traités dans un deuxième marché de travaux. La remise en service est prévue le mercredi 20 novembre dans la journée, pour une réception des travaux à la fin du mois.

Bâtiments

Cabanon Route de la Forêt : les travaux de recul du mur de façade sont commencés depuis le 12/11. L'étape à suivre sera le passage du géomètre afin d'acquérir une partie des parcelles des propriétaires concernés par le futur projet d'alignement.

Réserve MAM + garage : les travaux éclairage de ces bâtiments n'étaient pas inclus au marché de la MAM (oubli du Maître d'œuvre) après réception de différents devis, l'entreprise CIGEC a été retenue pour un montant de 1.653,43€ht

Local commercial : devis de Hervé PAITREULT de 515,64€ ttc pour le remplacement d'un vitrage + clés. Le vitrage a été cassé par les anciens occupants et des clés non remises. Le montant sera prélevé sur la caution ainsi qu'un état des travaux réalisés par la main d'œuvre communale.

Salle des fêtes : présentation d'un devis reçu par un fournisseur de mobilier pour le projet de remplacement des tables et chaises. Devis et modèles présentés pour information et nourrir la réflexion, pas de décision à ce jour car d'autres devis vont être demandés.

Voirie

Photos aériennes proposées par Duval Air : 30-35 prises de vues en hélicoptère au printemps 2025 pour un forfait de 440€ht, retenu par le conseil municipal.

Economie

Supérette API : une nouvelle visio a eu lieu le 05/11. L'entreprise API a indiqué qu'elle n'a pas constaté d'évolution de fréquentation sur le mois écoulé malgré les actions promotionnelles, de communication de API et de la municipalité. A la suite de la distribution de la lettre aux habitants, 1 seule personne a sollicité la mairie. L'entreprise procédera au retrait de la supérette sous 3 mois, un courrier va nous être adressé en ce sens.

Energie

Eolien

Retour sur le Copil du projet WPD de Chalandray du 22/10 (objectifs et fonctionnement du COPIL + actualités du projet et prochaines étapes).

WPD est venu présenter le 29/10 son étude d'opportunité foncière réalisée auprès des propriétaires et exploitants de la commune.

Valeco, accompagné du 3D énergies (SIEDS) est venu présenter le bilan de son étude d'opportunité foncière réalisée auprès des propriétaires et exploitants depuis 1 an, ils proposent d'effectuer cette présentation aux membres du conseil. Plusieurs dates seront proposées.

Agrivoltaïque

Un projet agrivoltaïque est à l'étude sur la commune. Le promoteur Photosol souhaite présenter en détail les différentes dimensions de ce projet (l'agrivoltaïsme et le cadre réglementaire, les retombées économiques locales, les différentes structures et technologies photovoltaïques, etc...). Ils ont disponibles pour nous rencontrer dès le début de l'année 2025 afin de présenter l'avancement du projet. Plusieurs dates seront proposées.

Jeunesse

L'association Créa'Gâtine deviendra Centre Socio Culturel labélisé au 01/01/25. Cela concrétise leurs actions et leur permettra d'obtenir plus de soutiens financiers.

Une salle est sollicitée pour le foyer éphémère jeunesse sur la commune car la salle des associations est trop petite pour être utilisée en simultanément avec la Cabane à Partage. Une salle dédiée ne peut être accordée (pas de disponibilité) mais la salle de réunion du complexe sportif pourrait être mise à disposition ponctuellement en accord avec les associations utilisatrices et en présence d'un encadrant de Créa'Gâtine.

Communication – Bibliothèque

Commission bulletin municipal le 03/12 à 19h

Relaxation sur chaise à la bibliothèque le 23/11 à 10h30

Installation des décors de Noël à partir du 03/12

Animation

Boîte aux lettres du père Noël sera installée du 20/11 au 22/12

Téléthon intercommunal à La Peyratte le 7 décembre. Distribution de flyers (téléthon et calendriers OM) prévus dans le week-end du 23-24/11.

7 - Questions diverses

Agenda :

- 22/11 à 18h30, 10 ans de la CCGP à Adilly (Guillaume, Monique, Paquita, Renaud)
- 29/11 à 18h30, courrier de Delphine BATHO, députée, l'assemblée permanente de la 2e circonscription se tiendra à Thénézay – « ouverte à tous les citoyens. Chacun peut donner son opinion politique sur tous les sujets, sans tabou et sans enjeu électoral. L'objectif de ces échanges est d'élaborer une parole collective utile au pays et nourrir les travaux parlementaires ».
- 05/12 à 11h30, Cérémonie à l'occasion de la journée aux morts de la guerre d'Algérie suivie à 12h30 d'un repas sur inscription au restaurant Le Bon Accueil
- 16/12 à 20h30, Conseil Municipal
- 17/01/2025, Vœux du Maire

Fin de séance à 23h53

Le Maire,

La secrétaire de séance,